

VILLE DE Coaticook

Coup d'œil

Coup d'œil

DIMINUEZ VOTRE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

L'hiver, les pales d'un ventilateur de plafond doivent tourner dans le sens des aiguilles d'une montre afin que l'air plus frais soit aspiré vers le plafond. Ainsi, l'air chaud qui a tendance à s'accumuler près du plafond est repoussé vers le bas et réparti dans la pièce. L'appareil devrait alors fonctionner à faible vitesse. Inversement, l'été, le ventilateur doit diriger l'air vers le bas de façon à créer une brise fraîche. Les pales doivent alors tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

Pour d'autres trucs : <https://ecoquartier-rpp.ca/reduire-consommation-electricite/>

Coup d'œil

QU'EST-CE QU'UNE POINTE DE DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ ?

Un moment précis où le réseau d'Hydro-Coaticook est fortement sollicité. Au Québec, une forte demande d'électricité se produit en hiver au moment où les besoins de chauffage sont plus importants : le chauffage à lui seul représente plus de 50 % de la consommation électrique d'un ménage.

À QUELS MOMENTS PEUT-ON CONSTATER LA POINTE ?

- la température ressentie est inférieure à -25°C et/ou que le froid persiste pendant plusieurs jours.
- Les périodes de pointes de demande d'électricité se produisent lors de deux moments de la journée soit: entre 6h30 et 9h30 et entre 16 h et 20 h.
- Lors de situations de grands froids, Hydro-Coaticook demande la collaboration particulière de la population via Facebook et B-Citi.

EN PÉRIODE DE POINTE, COMMENT S'IMPLIQUER LORS DE CES APPELS À LA POPULATION ?

On peut réduire notre consommation d'électricité durant la période de pointe en posant des gestes simples :

- Fermer le chauffe-eau et limiter l'usage de l'eau chaude.
- Réduire le chauffage d'un à deux degrés (Celsius) dans l'ensemble des pièces de la maison.
- Reporter l'utilisation des gros appareils électroménagers, particulièrement la sècheuse et le lave-vaisselle.

Hydro-Coaticook demande de toujours porter une attention à la consommation d'électricité durant les heures de pointes de la journée.



Coup d'œil

DATES DE VERSEMENTS DE VOS TAXES FONCIÈRES 2024

Pour un compte de taxes de moins de 300\$
Payable en un seul versement le 1 mars 2024

- Pour un compte de taxes de 300 \$ et plus
- 1ère échéance payable le 1 mars 2024
 - 2e échéance payable le 31 mai 2024
 - 3e échéance payable le 31 juillet 2024
 - 4e échéance payable le 30 septembre 2024

Méthodes de paiements de vos taxes foncières :

- Hôtel de Ville de Coaticook
- Par la poste : 150, rue Child Coaticook Qc J1A 2B3
- Par votre institution financière
- Par internet : utilisez le numéro de référence SIPC224 (en bas à droite sur les coupons d'échéance) Il contient 11 chiffres et débute toujours par 0000

Prévoir un délai de traitement suffisant par votre institution financière afin que la date d'échéance soit respectée et ainsi éviter les frais de retard.

Coup d'œil

CALENDRIERS COLLECTES

JANVIER 2024							
	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	19	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31			

Coup d'œil

BONNE ANNÉE

Tous les membres du conseil municipal vous offrent leurs vœux de bonheur, de santé et de sérénité.

Nous espérons vous apporter satisfaction et répondre à tous vos besoins futurs.

Ensemble, concrétisons vos nouveaux projets!

